

... d'augmentation atteint tout, même plus petites choses; en voici un exemple: temps immémorial, un serrurier demandait 25 centimes pour ouvrir une porte; puis quelque temps le tarif est de 50 centimes, le double. Le commissionnaire coin de la rue réclame ironie sous le porteur une lettre. Et chacun crie mine.

Parmi les artistes étrangers, oiseaux de Paris qui s'abattent sur Paris pendant les saisons des concerts, on cite l'illustre (qui sont illustres), Mlle. Maria Krebs qui quitta pianiste du roi de Saxe, et qui a que 16 ans. Le roi de Saxe a perdu la part de ses prérogatives souveraines, mais il a gardé sa pianiste et M. de Bismarck ne songe pas à la lui enlever.

Ch. CAHOT.

NOUVELLES DE BELGIQUE.

L'avenir national résume ainsi sa correspondance de Bruxelles en date du 26 mars:

Dans son numéro d'hier, le Pays a publié sous ce titre: l'Annexion de la Belgique, un article qui a été remarqué par les journaux, et provoque quelques observations.

Le Pays soutient que 4,895,638 Belges (les a apparemment comptés), s'ils étaient consultés par la voie du suffrage universel, se prononceraient pour l'annexion à la France.

Et quels sont les faits qui autorisent ce langage? Quelles sont les manifestations de l'opinion publique qui peuvent être invoquées à l'appui de cette thèse?

Le Pays ne le dit pas, mais il se prévaut de deux témoignages qui tournent précisément contre lui.

Le premier de ces témoignages est une réunion d'ouvriers qui se sont occupés à Bruxelles de la réforme électorale.

Eh bien, l'orateur le plus écouté de cette réunion, M. l'avocat Paul Janson, a formellement protesté, aux applaudissements de l'auditoire, contre les journaux français qui réclamaient l'annexion; il s'est exprimé, au sujet du régime impérial, dans des termes qui ne peuvent même être indiqués ici; personne ne l'a contredit.

Le second témoignage, c'est le langage d'un journal de Bruxelles, la Liberté.

Or, dans son avant dernier numéro, ce journal démocratique, publiait un article intitulé: Au Pays, journal de l'Empire. Voici ce qu'on y lit:

Le Pays veut-il que nous lui disions toute notre pensée au sujet de l'annexion? La voici:

Nous ne voulons à aucun prix d'une annexion à la France, et l'invasion de notre sol par l'étranger serait à nos yeux la plus grande des calamités. La France pourra conquérir la Belgique, comme la Russie a pris la Pologne, comme l'Autriche l'a imposé son joug à Venise, comme les Turcs peuvent triompher des Grecs; mais la population de Bruxelles recevrait les conquérants français avec le sentiment qu'éprouvèrent les Parisiens en 1814 et en 1815 lorsqu'ils virent les Prussiens et les Cosaques camper sur les places publiques de la capitale de la France.

L'amour de la patrie, inné dans le cœur des hommes comme l'amour filial, se fortifie en nous par les souvenirs de notre histoire, par notre amour de la liberté et par le souci de nos intérêts matériels.

Le reste de l'article ne peut pas plus être imprimé en France que le discours de M. Janson.

C'est ainsi que s'expriment les seuls partisans de l'annexion que puisse invoquer le Pays. D'après ceux-là qu'on juge des autres.

Avant de se rendre au mariage du comte de Flandre, qui sera célébré le 26 avril, à Berlin, le roi et la reine des Belges flâteront l'Exposition universelle. — M. Mathias.

La commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la garantie des inventions susceptibles d'être brevetées et des dessins de fabrique qui seront admis à l'Exposition universelle, a déposé son rapport qui conclut à l'adoption du projet. Les questions soulevées par lui intéressent au plus haut point l'industrie française et étrangère et il n'est pas inutile peut-être d'en signaler la valeur.

La propriété exclusive d'une invention ne peut être assurée par un brevet à son auteur, qu'autant qu'elle réunit certaines conditions déterminées par la loi du 5 juillet 1844. Il faut, entre autres choses, qu'elle soit nouvelle (art. 30); et elle est réputée n'être pas nouvelle (art. 31) si, en France ou à l'étranger, et antérieurement à la date du dépôt de la demande (ou brevet), elle a reçu une publicité suffisante pour pouvoir être exécutée.

Les dessins de fabrique sont régis par des principes qui, pour n'être pas écrits dans la même loi, ont avec elle une étroite analogie. Les anciens règlements de 1737 et de 1724, généralisés dans leur application par l'arrêt du Conseil du 14 juillet 1787, en consacraient, sinon la propriété, au moins l'exploitation privilégiée, pendant quinze ans, au profit de leurs auteurs, mais à la condition du dépôt d'un échantillon au bureau de leur communauté. La loi du 18 mars 1806 a reproduit ces règles en substituant la propriété au privilège emporté avec tous les autres en 1789; et ce dépôt aux archives du Conseil des prud'hommes, s'il n'est pas indispensable à la conservation de la propriété d'un dessin, est nécessaire à sa revendication devant le tribunal de commerce contre l'usurpation qui l'a atteinte.

Le Gouvernement a dû se préoccuper de l'influence de cette législation sur la propriété des inventions, des perfectionnements industriels et des dessins de fabrique que l'Exposition va recevoir. Exposer à tous les regards, livrer à l'examen de tous, des machines, des produits, des procédés susceptibles d'être brevetés sans avoir, au préalable, demandé un brevet et consigné la taxe due au Trésor, c'était encourir les déchéances prononcées par la loi, et légitimer, par avance toutes les contrefaçons. D'un autre côté, placer les inventions dans la nécessité de prendre un brevet pour protéger leur œuvre, c'était en décourageant un grand nombre riches d'intelligence mais restés pauvres malgré leur génie. L'Exposition, d'ailleurs, sous peine de mentir à sa pensée et à son but, ne devait-elle pas être une sorte de lieu d'asile où la propriété des inventions, sans être régularisée encore, fût cependant inviolable?

Une loi du 2 mai 1855 a déjà pourvu à toutes les nécessités; elle a créé pour les exposants une garantie provisoire sous la forme d'un certificat, constatant la qualité d'exposant et le dépôt d'un plan, d'une description ou d'un dessin opéré dans les bureaux de la Commission impériale, chargée de délivrer gratuitement ce certificat. A l'aide de ce dernier, l'exposant est mis à l'abri des déchéances qui, sans cela, le menaçaient inévitablement. Cette loi protectrice de 1855 vient d'être remise en vigueur: le Corps législatif, dans la séance d'aujourd'hui, a adopté le projet présenté par la commission.

Pour extrait J. REBOUX.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Le Constitutionnel publie la note suivante que signe M. L. Boniface:

Le journal la Liberté du 26 mars, contient un article ainsi conçu: « On assure qu'à la suite des derniers événements de Roubaix, la situation du préfet du Nord, M. Scancier, serait assez ébranlée. On donne comme probable qu'il sera envoyé dans un autre département. »

Nous informons nous permettant d'affirmer que ce bruit est complètement inexact. Le Gouvernement n'a pas l'habitude d'adresser un blâme à ceux qui ont fait leur devoir. »

Voici le mouvement des exportations des villes de Roubaix et Tourcoing pendant l'année 1866:

ROUBAIX.	
Froment.....	145.048 k.
Orges.....	18.200
Etoüpes de lin.....	28.188
Vins.....	31.986
Fils de coton.....	14.661
Fils de laine.....	383.070
Tissus de laine étoffes diverses.....	35.779
Etoffes mélangées.....	64.095
Tissus de coton purs.....	684
— — — mélangés.....	629
Machines et mécaniques.....	38.221
TOURCOING.	
Froment, grains.....	7.748 k.
Farines.....	931.570
Orges.....	38.800
Etoüpes.....	354.092
Vins.....	364.317
Fils de cotons.....	1.382
Tissus étoffes diverses.....	10.270
Laines, étoffes mélangées.....	804
Tissus de soie pure.....	1.262
Machines et mécaniques.....	12.128

En publiant la liste des récompenses décernées par M. le ministre du Commerce aux personnes qui se sont dévouées pendant l'épidémie cholérique, nous avons dit, d'après le *Moniteur*, que M. Réquillart-Désaint était vice-président de la commission des Hospices. C'est un erreur: M. Réquillart est vice-président du Bureau de bienfaisance, et c'est M. Renaux-Lemerre qui remplit depuis plusieurs années les fonctions de vice-président des Hospices de Roubaix.

Dimanche prochain, 31 mars, aura lieu dans l'église Sainte-Elisabeth, à l'issue des vêpres qui seront chantées à trois heures, la bénédiction solennelle d'une troisième cloche.

La bénédiction sera faite par M. le doyen de Saint-Martin et le sermon sera donné par M. le curé de la paroisse.

Cette cloche est due en grande partie à la générosité d'une paroissienne. Nous invitons les amis des arts à visiter cette cloche qui est un petit chef-d'œuvre sorti de la fonderie de M. Goussel, de Metz; elle pèse 1130 kilogrammes.

Un incendie a eu lieu aujourd'hui, vers cinq heures, dans l'important établissement de MM. Dillies frères, situé près de la rue des Longues-Haies. C'est dans la salle des bateuses, dans une ouvreuse-turbine que le feu a éclaté par suite de l'échauffement d'un coussinet. Le magasin, qui renferme en ce moment près de trois cents balles de coton, est contigu à la salle des bateuses, située au rez-de-chaussée. En moins d'une heure on était maître de l'incendie. Les dégâts sont peu considérables; il y a assurance par plusieurs compagnies.

Les secours ont été organisés avec une promptitude qui fait l'éloge de notre brave

commandant des sapeurs-pompiers et des hommes dévoués qu'il a sous ses ordres. Nous avons été témoin de l'empressement avec lequel tous les ouvriers de MM. Dillies frères ont apporté leur concours, et nous devons les féliciter d'avoir formé, dans le plus grand ordre, des chaînes où l'eau arrivait en abondance, ce qui a puissamment contribué à éteindre promptement l'incendie.

Nous avons aussi constaté la présence des chasseurs de Vincennes qui sont arrivés, au pas de course, sur le lieu du sinistre. Les autorités municipales encourageaient les travailleurs, parmi lesquels on remarquait des ecclésiastiques, des Frères de la doctrine chrétienne et plusieurs médecins.

Les opérations révisionnaires pour la conscription de 1867, commenceront dans la seconde quinzaine du mois prochain. On croit que le taux d'exonération sera, comme l'an dernier, de 2,300 francs.

Au marché aux grains du 27 mars, il y a eu une baisse moyenne de 0 fr. 93 c. à l'hectolitre.

La Société Philharmonique de Croix, dirigée par M. Lebacqz, donnera à ses membres honoraires, lundi prochain 1^{er} avril, un concert dont voici le programme:

Première partie:

- 1° Le Chevalier errant, ouverture exécutée par la SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE.
- 2° Air de Zampa, par M. VANTIEGHEM. (HÉROLD.)
- 3° Duo de la Norma pour deux clarinettes, exécuté par MM. LEBACQZ & HENNEBOIS. (BELLINI.)
- 4° Le Conscrit Normand, chansonnette comique par M. MONTAIGNE. (MONTAIGNE)
- 5° Fantaisie sur la Muette de Portici, pour flûte, exécutée par M. HENRI CATTEAU. (TULOU.)
- 6° Air de la Juive par M. EMILE LECLERCQ. (HALEVY.)
- 7° Variations sur un air de la Norma, pour piston, par M. OLIVIER BRANQUART.
- 8° Atout ché du Pique, chansonnette par M. MONTAIGNE.

Deuxième partie:

- 1° Ouverture de la Poupée de Nuremberg, exécutée par la SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE. (ADAM.)
- 2° Le chef-d'œuvre de Dieu, romance par M. VANTIEGHEM (X.)
- 3° Trio pour deux hautbois et cor anglais exécuté par MM. BARREZ, CROQUEZ & LEBACQZ. (BEETHOVEN.)
- 4° Un pique Nique d'Awergnats, chansonnette comique par M. MONTAIGNE.
- 5° Air de basse par M. EMILE LECLERCQ (X.)
- 6° Tyrolienne favorite de Rossini variée pour hautbois par M. BARREZ. (VERROUST.)
- 7° Duo du Châlet par MM. EMILE LECLERCQ & VANTIEGHEM.
- 8° La Reine des Halles, chansonnette comique par M. MONTAIGNE.

Le piano sera tenu par M. Zéphirin FACQ.

Ce concert qui aura lieu dans la nouvelle école des garçons située sur la place, commencera à 6 heures 1/2.

Mardi dernier, le Cercle de la Grande-Harmonie offrait à ses membres honoraires une deuxième soirée musicale et bachique.

La grande salle du cercle pouvait à peine contenir les amateurs de bonne musique, parmi lesquels figuraient messieurs les officiers des divers corps en ce moment à Roubaix.

Faire le compte-rendu de cette soirée n'est pas bien difficile: il suffirait de dire que tous les exécutants ont fait plaisir, c'est l'ordinaire... mais qu'il me soit permis en cette circonstance, de ne pas faire comme tout le monde, car je me rappelle avoir moi-même chanté dans un concert, n'avoir pas réussi, et avoir lu un compte-rendu qui me félicitait, et j'en ai été vexé...

Les morceaux exécutés par la Grande-Harmonie ont été applaudis et c'était justice; l'ouverture, le Poète et le Paysan a surtout fait plaisir. Nous félicitons les exécutants et leur directeur M. Hennevetter, qui, dans ces occasions, remplace M. Delanoy; la tâche est difficile à remplir, mais M. Hennevetter a ce qu'il faut pour s'en tirer avec honneur.

M. Ch. Crombet, de Lille, que nous n'avions pas eu le plaisir d'entendre depuis bien longtemps, a toujours la même voix, sympathique et fraîche; il y a, certes, des tenors d'opéra qui lui enverraient ses notes élevées qu'il donne sans efforts; ajoutez à cela l'expression, c'est vous dire que ce chanteur nous a fait plaisir et que nous espérons avoir encore bientôt l'occasion de l'applaudir.

M. Dujardin (baryton), a dans son genre les qualités que je viens d'énumérer en parlant de M. Crombet; ses romances ont fait plaisir et surtout la Boule de neige, redemandée. Cette romance bien comprise par le chanteur et les auditeurs a soulevé de frénétiques applaudissements.

M. ..., chanteur comique, a ce qu'il faut pour faire plaisir dans ces sortes de réunions, mais le choix de ses chansonnettes n'a pas été heureux. Nous voudrions entendre de lui quelques charges dans le genre du P'tit Joseph, cela ferait rire.

M. L. Knorr est au-dessus de tout éloge comme instrumentiste et musicien; à ce dernier titre, il a dû souffrir en exécutant son air varié de saxophone. Son instrument étant à peu près un quart de ton plus haut que le piano. C'est fâcheux et c'est une des conséquences, sans doute, de la substitution du nouveau à l'ancien diapason.

M. Wilhem, dans son air varié de violon, a fait preuve d'un talent incontestable, il s'est joué des difficultés avec l'aisance d'un artiste consommé; mais... (il y a un mais)... si beau que soit un morceau de musique, si bien exécuté qu'il soit, il ne doit jamais être trop long: le beau et le bon ne doivent pas se produire.

Le quatuor pour flûte, clarinette, cor et basson a fait plaisir; nous engageons M. Desbonnets, Mercier, Catteau et Hennebois à nous donner encore un quatuor à la prochaine soirée.

Quant au trio pour 2 hautbois et cor anglais. (ce dernier instrument était remplacé par une clarinette basse), nous ne saurions dire assez le plaisir que nous avons éprouvé à entendre cette belle musique de Beethoven! Voilà de la vraie, musicale d'amateurs et pour les plus exigeants même; il n'est pas permis au premier venu d'entreprendre les œuvres du grand maître. Pour les exécuter avec autant de succès, il faut les comprendre et pour cela il faut être musicien comme MM. Lebacqz, Barrez et Croquez. Bravo messieurs! Vos trois instruments étaient un orchestre complet et si je ne craignais d'être en contradiction avec moi-même, je dirai que du beau et du bon, on n'en a jamais assez.

N'oublions pas la Fille du Capitaine, pas redoublé composé par M. Em. Desbonnets. Encore un talent que nous ne connaissons pas. Ce pas redoublé produit de l'effet et si nous sommes bien renseigné, M. de la Tour d'Auvergne, commandant des Chasseurs, aurait fait à l'auteur, l'honneur de lui demander son œuvre pour la faire exécuter par la musique du corps qu'il commande.

On nous assure qu'il y aura sous peu une troisième soirée. Tant mieux. La Grande-Harmonie ne manque pas d'éléments, il n'y a que l'embaras du choix.

MUCHAUSA.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE.

PRÉSIDENCE DE M. LALLIER.

Troubles de Roubaix.

Sur 104 inculpés dans les troubles de Roubaix, 39 ont déjà comparu devant le Tribunal. Voici le sommaire des affaires jugées dans les deux dernières audiences.

Audience du mardi 26 mars.

Emile Cardon, Henri Senaev et Pierre Dubus ont été condamnés à chacun quinze jours d'emprisonnement; — Louis Lebrun à un mois et Louis Demorlegheux à six mois.

Audience du mercredi 27 mars.

Le sieur Vandembuck, âgé de 26 ans, a été condamné à un mois de prison. — François Lemah, âgé de 30 ans, se trouvant à la tête d'un groupe d'émeutiers qui brisaient la clôture du jardin d'une fabrique, a lancé une pierre à la police... Six mois d'emprisonnement. — Auguste Bayart, âgé de 20 ans, a aussi lancé des pierres aux agents de police, et brisé les vitres d'une filature... 3 mois de prison. — Joseph Desrumaux, âgé de 16 ans, également pour jet de pierres, deux mois de prison. — Timothée Pluchart, âgé de 35 ans, a excité les ouvriers à la révolte en accusant les fabricants d'avoir mis le feu eux-mêmes à leurs ateliers pour attirer les troupes à Roubaix... Deux mois de prison.

— Joseph Gosse et Jean Mahieu ont provoqué à la coalition et à la rébellion. Le premier un mois et le deuxième trois mois de prison.

— Théodore Catteau, jeune homme de 25 ans, a jeté des pierres dans les fenêtres d'une filature... Six mois de prison.

— La même peine à Henri Degranje, déjà repris de justice et placé sous la surveillance de la police.

Outre ces condamnations se rapportant aux troubles de Roubaix, le Tribunal a aussi prononcé les suivantes:

Sidonie Platon, femme Guilmot, Henri Depraet, Adolphe Guilmot et Emelle Durez, sont conjointement accusés de vol. Ils ont soustrait à un marchand de Watrelou une pièce de toile qu'ils ont cachée dans une meule et vendue ensuite à un fripier ambulant. Sidonie Platon, Adolphe Guilmot et Emelle Durez feront six mois de prison et Depraet quinze mois...

— Hubert Gerrienne a été arrêtée à Tourcoing porteur d'une somme de 700 francs qu'il avait volée à son patron, à Roncq. Il passera deux ans sous les verrous.

Pour toute la chronique locale: J. Reboux.

FAITS DIVERS

Les journaux de Besançon signalent un désastre financier qui produit dans le pays une fâcheuse impression. L'importante maison de banque Viatte-Monnot, du Pont-de-Roide, vient de suspendre ses paiements.

— Les tailleurs réunis dimanche à Paris, à l'Elysée-Montmartre, au nombre de plus de 7,000, ont décidé qu'une augmentation de 18 à 20 pour cent serait demandée sur les prix ordinaires; quelques autres résolutions ont été prises aussi relatives à des questions de métier. Le corps entier a décidé également qu'à partir de dimanche il se mettrait en grève, s'il n'obtenait pas satisfaction sur tous les faits demandés.

Une caisse a été instituée, et chaque ouvrier a versé, en sortant la somme de 50 centimes. Le président a assuré à ses confrères que les sociétés de Londres viendraient à leurs secours.

On sait que des cotisations recueillies parmi les ouvriers tailleurs de Paris ont obtenu, l'année dernière, une grève des tailleurs de Londres.

— Il vient de mourir à Saint-Petersbourg un personnage mystérieux qui prétendait, après tant d'années, n'être rien moins que le fils de Louis XVI. On l'appela le comte Ligny de Luxembourg. Il était fils adoptif du comte Charles de Luxembourg, qui avait émigré en Russie pendant la Révolution. On dit qu'à l'âge de quinze ans, il avait été remis à son père adoptif. Il n'avait aucun extrait de baptême, et portait constamment sur la poitrine un portrait de la reine Marie-Antoinette. Le comte Ligny de Luxembourg occupait en Russie la place de gorodnitchi, position équivalente à celle d'un sous-préfet.

— On lit dans l'Union Bretonne: « Jeudi, dans l'usine de M. Voraz aîné, a été fondue en un seul jet, la statue de notre illustre et regretté compatriote M. Billault, d'après le modèle de M. Amédée Ménard.

» A deux heures dix minutes, le bronze en fusion était précipité dans le moule et l'opération s'accomplissait instantanément.

» A quatre heures et demie, la statue mesurant 3 mètres 60, débarrassée des châssis et des armatures qui maintenaient son enveloppe de sable, apparaissait dans son entier, et prouvait l'heureuse réussite de ce beau travail.

» Le préfet de la Loire-Inférieure, accompagné de son secrétaire-général, et un grand nombre de notabilités de notre ville appartenant à l'administration, aux arts et au commerce, ont suivi avec un vif intérêt les diverses phases de cette importante opération. »

COMPAGNIE DES Mines de Béthune DÉPOT DE CHARBONS GRAS

A Roubaix, rue Latérale, pr's la gare du chemin de fer.

VENTE A L'HECTOLITRE Mesure des fosses.

PRIX COURANTS.	
GROS	l'hectolitre pesant 80 mis en voiture et rendu à domicile, pour la ville (octroi compris).
3 fr. 05	
MOYEN (dit tout-venant) 1 ^{re} qual., 2 fr. 20	l'hectolitre, mesure des fosses, mis en voiture et rendu à domicile pour la ville (octroi compris)
GROS	l'hectolitre pesant 80 k. pris au dépôt et mis en voiture pour la ville (octroi compris).
3 fr. 00	
MOYEN (dit tout-venant) 1 ^{re} qual., 2 fr. 10	l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt, mis en voiture pour la ville, (octroi compris)
GROS	l'hectolitre de pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne.
2 fr. 95	
MOYEN (dit tout-venant) 1 ^{re} qual., 2 fr. 05	l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne

Au comptant (sans escompte.) N. B. La Compagnie des Mines de Béthune a l'honneur de faire remarquer à Messieurs les consommateurs qu'il existe à leur avantage une différence de prix entre l'hectolitre dit mesure des fosses et l'hectolitre ordinaire, mesure à ras.

Les droits d'octroi seront défalqués sur les prix ci-dessus, pour les personnes ayant l'entrepôt.

S'adresser à M. Louis CODRTRAY, représentant de la Compagnie, rue Pauvrée, 33 ou au dépôt, rue Latérale près la gare du chemin de fer.

COURS DE LA BOURSE	
Du 28 mars 1867.	
Cours de ce jour	Cours précédent
3 ^o /o.....	69 10 — 3 ^o /o.....
60/0.....	97 90 — 4 1/2 ^o
	69 20

DENTS depuis 5 francs VERBRUGGHE Dentiste

29, rue du Grand-Chemin, Roubaix. — 11, rue Secarrebault, Lille.

Guérison du mal de dents Paiement après succès. M. VERBRUGGHE, se rend à domicile et se charge de raccommoder toute espèce de pièces artificielles. 6634